AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Poitou

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE — **ÉDITION GÉNÉRALE** — ABONNEMENT ANNUEL : **30 F**

ce numéro pourra être vendu séparément au prix de : 1 F

N° 150 - MARS 1973

Pesticides homologués ou en autorisation provisoire de vente au 1er Janvier 1973

utilisables contre les ennemis des cultures mentionnés ci-dessous

LES PESTICIDES HOMOLOGUES sont suivis de leur dose d'emploi exprimée, sauf indications contraires en grammes de matière active par hectolitre d'eau. En ce qui concerne les poudrages, les doses sont indiquées, en grammes de matière active par hectare, pour les cultures annuelles seulement.

LES PESTICIDES EN AUTORISATION PROVISOIRE DE VENTE sont précédés d'un astérisque.

A. - ARBRES FRUITIERS

1. — RAVAGEURS ANIMAUX

Anthonome du pommier :

lindane : 12 g
méthoxychlore : 100 g

Anthonome du poirier :

lindane : 12 g
méthoxychlore : 100 g

Carpocapse des pommes et des poires :

arséniate de plomb : 80 g d'arsenic
azinphos éthyl et méthyl : 40 g
carbaryl : 75 g
* dialifor
diazinon : 30 g
diéthion : 100 g
diméthoate : 50 g
fénitrothion : 50 g
fenthion : 50 g
* formétanate
formothion : 50 g
malathion : 75 g
méthoxychlore : 125 g
méthidathion : 30 g
* ométhoate
parathion éthyl : 25 g
parathion méthyl : 30 g
phosalone : 60 g
phosmet : 50 g
phosphamidon : 40 g
* tétrachlorvinphos

Tordeuse orientale du pêcher :

azinphos éthyl et méthyl : 40 g
carbaryl : 120 g
* dichlorvos
fénitrothion : 50 g
méthidathion : 40 g
mévinphos : 50 g
parathion éthyl et méthyl : 25 g
phosalone : 60 g

Pucerons :

* acéphate
azinphos éthyl et méthyl : 40 g
bromophos : 50 g
carbophénothion : 45 g
* dialifor
diazinon : 25 g
diéthion : 100 g
diméthoate : 30 g
* dioxacarbe (puceron vert du pêcher)
endosulfan : 60 g
endothion : 50 g
fénitrothion : 50 g
fenthion : 75 g
formothion : 40 g
isolane : 10 g
lindane : 30 g
malathion : 75 g
* métamidophos
méthidathion : 30 g
méthomyl : 50 g
mévinphos : 50 g
* monocrotophos (puceron vert du pommier)
naled : 100 g
nichlorfos : 50 g
nicotine : 150 g
ométhoate : 60 g
oxydéméton méthyl : 25 g
parathion éthyl : 20 g
parathion méthyl : 30 g
phosalone : 60 g
phosphamidon : 20 g
pirimicarbe : 37,5 g
prothoate : 30 g
vamidothion : 50 g

Acariens (1) :

esters phosphoriques de contact

azinphos éthyl et méthyl : 40 g
carbophénothion : 45 g
* dialifor
diazinon : 25 g
diéthion : 100 g
malathion : 75 g
méthidathion : 40 g
parathion éthyl : 25 g
parathion méthyl : 30 g
phenkapton : 30 g
phosalone : 60 g
prothoate : 30 g

esters phosphoriques systémiques

diméthoate : 30 g
formothion : 40 g
* ométhoate
oxydéméton méthyl : 25 g
vamidothion : 50 g

acaricides spécifiques

sulfones et sulfonates

chlorbenside : 50 g
chlorofénizon : 50 g
fénizon : 50 g
* propargil
tétradifon : 16 g
* tétrasul

composés halogénés

* bromopropylate
dicofol : 50 g

dérivé du benzène

binapacryl : 50 g

quinoxaline

chinométhionate : 12,5 g
thioquinox : 37,5 g

formamidine

* chlorphénamidine

divers

chlorfénéthol + chlorfensulfide : 37,5 g + 37,5 g
* chlorphénamidine + formétanate
dioxathion + fénizon : 25 g + 50 g
* fénazaflor (pommier seulement)
* hydroxyde de tricyclohexylétain
* mercaptodiméthur

P 103

Mouche méditerranéenne des fruits :

diéthyldiphényldichloréthane : 175 g
diméthoate : 30 g
endothion : 50 g
fenthion : 50 g
formothion : 37,5 g
malathion : 100 g
méthoxychlore : 250 g
trichlorfon : 100 g

Mouche de la cerise :

diazinon : 30 g
diméthoate : 30 g
endothion : 50 g
fenthion : 50 g
formothion : 50 g
* malathion
oléoparathions : 20 g

Mouche de l'olive :

diazinon : 30 g
diméthoate : 30 g
endothion : 50 g
* fenthion
formothion : 40 g
phosphamidon : 30 g

2. — MALADIES

Tavelures :

bouillies bordelaise et bourguignonne, oxychlorure de cuivre, sulfate basique de cuivre, oxyde cuivreux : 250 g de cuivre métal (dose maximum)
bouillie sulfocalcique : dose homologuée pour chaque spécialité commerciale
* bénomyl
captafol : 100 g
captane : 150 g
carbatène : 200 g
* carbendazim
dichlone : 50 g
dithianon : 50 g
doguadine : 70 g
folpel : 100 g
mancozèbe : 160 g
manèbe : 160 g
* méthylthiophanate
oxyquinoléate de cuivre : 80 g
propinèbe : 200 g
soufres micronisés : 600 g de soufre (dose max.)
thirame : 200 g
zinèbe : 200 g
zirame : 180 g
association de zinèbe et de cuivre, association de zirame et de cuivre : doses homologuées pour chaque spécialité commerciale

Oïdiums :

* benomyl
binapacryl : 50 g
bouillie sulfocalcique : dose homologuée pour chaque spécialité commerciale
chinométhionate : 7,5 g
dinocap : 25 g
drazoxolon : 40 g
* méthylthiophanate
soufres fluents en poudrage
soufres dispersés : 600 g de soufre pur (dose maximum)
soufres micronisés : 600 g de soufre pur (dose maximum)

Cloque du pêcher :

bouillies bordelaise et bourguignonne, oxychlorure de cuivre, oxyde cuivreux, sulfate basique de cuivre : 500 g de cuivre métal
captafol : 120 g
captane : 250 g
ferbame : 175 g
thirame : 175 g
zirame : 175 g
association de zirame et de cuivre : dose homologuée pour chaque spécialité commerciale

3. — TRAITEMENT D'HIVER DES ARBRES FRUITIERS

colorants nitrés : 600 g
* dinoterbe
huiles anthracéniques : 5 l d'huile réelle
huiles de pétrole : 2,5 l à 3 l d'huile réelle
huiles jaunes : 1,5 l à 2 l d'huile réelle + 100 à 150 g de DNOC
oléomalathion : 1 l d'huile réelle + 300 g de malathion
oléoparathions : 1,25 l d'huile réelle + 45 g de parathion
association d'huiles anthracéniques et de colorants nitrés, association d'huiles anthracéniques et d'huiles de pétrole, association d'huiles anthracéniques, d'huiles de pétrole et de colorants nitrés : doses homologuées pour chaque spécialité commerciale

Remarque : Sur les arbres fruitiers à noyau, les doses d'emploi des huiles anthracéniques et des huiles de pétrole doivent être réduites de moitié

B. - VIGNE

1. — RAVAGEURS ANIMAUX

Tordeuses de la grappe :

* acéphate
arséniate de plomb : 100 à 120 g d'arsenic
azinphos éthyl et méthyl : 40 g
bromophos : 50 g
carbaryl : 120 g
carbaryl : en poudrage
* dialifor
diazinon : 25 g
diazinon : en poudrage
* dichlorvos
fénitrothion : 50 g
malathion : 75 g
malathion : en poudrage
* méthomyl
méthidathion : 30 g
mévinphos : 50 g
* monocrotophos
parathion éthyl : 20 g
parathion méthyl : 30 g
parathion éthyl et méthyl : en poudrage
phosalone : 60 g
phosalone : en poudrage

Acariens (1) :

esters phosphoriques de contact

azinphos éthyl et méthyl : 40 g
carbophénothion : 30 g
* dialifor
diazinon : 25 g
diéthion : 75 g
malathion : 75 g
méthidathion : 40 g
parathion éthyl : 25 g
parathion méthyl : 30 g
phenkapton : 20 g
phosalone : 60 g
phosalone : en poudrage
prothoate : 30 g

esters phosphoriques systémiques

diméthoate : 30 g
formothion : 40 g
* monocrotophos
* ométhoate
oxydéméton méthyl : 25 g
vamidothion : 50 g

acaricides spécifiques

sulfones et sulfonates

chlorbenside : 50 g
chlorofénizon : 50 g
fénizon : 50 g
* propargil
tétradifon : 16 g
* tétrasul

composés halogénés

* bromopropylate
dicofol : 50 g
dicofol : en poudrage

quinoxaline

thioquinox : 37,5 g

formamidine

* chlorphénamidine

divers

dioxathion + fénizon : 25 g + 50 g
* hydroxyde de tricyclohexylétain
* mercaptodiméthur

2. — MALADIES

Mildiou :

bouillies bordelaise et bourguignonne, sulfate basique de cuivre, oxychlorure de cuivre, oxyde cuivreux : 500 g de cuivre métal
* captafol
captane : 175 g
carbatène : 300 g (raisin de table)
* dichlofluanide
folpel : 150 g
folpel : en poudrage
* mancopper
mancozèbe : 280 g
manèbe : 280 g
propinèbe : 280 g
zinèbe : 250 g

association de carbatène et de cuivre, * association de dichlofluanide et de cuivre, association de folpel et de cuivre, association de mancozèbe et de cuivre, association de manèbe et de cuivre, association de métiram-zinc et de cuivre, association de propinèbe et de cuivre, association de zinèbe et de cuivre : doses homologuées pour chaque spécialité commerciale

hydroxyde de cuivre, mancozèbe, manèbe, oxychlorure de cuivre, sulfate basique de cuivre en traitements complémentaires du mildiou de la grappe en poudrage

Black-rot :

bouillies bordelaise et bourguignonne, sulfate basique de cuivre, oxychlorure de cuivre, oxyde cuivreux : 500 g de cuivre métal

captafol : 180 g
captane : 175 g
* dichlofluanide
folpel : 175 g
mancozèbe : 280 g
manèbe : 280 g
propinèbe : 280 g
zinèbe : 250 g

association de carbatène et de cuivre, * association de dichlofluanide et de cuivre, association de folpel et de cuivre, association de mancozèbe et de cuivre, association de manèbe et de cuivre, association de propinèbe et de cuivre, association de zinèbe et de cuivre : doses homologuées pour chaque spécialité commerciale

Pourriture grise :

* bénomyl
* captane
* dichlofluanide
* folpel (pulvérisation et poudrage)
* méthylthiophanate
* thirame

Oïdium :

* bénomyl
* dichlofluanide

dinocap : 30 g
dinocap : en poudrage
soufres dispersés : 1 000 g de soufre pur
soufres micronisés : 1 000 g de soufre pur
soufres mouillables ordinaires (à ajouter à une bouillie bordelaise en raison de l'insuffisance de la tenue en suspension s'ils sont utilisés seuls) : 2 000 g de soufre pur
soufres : en poudrage

3. — TRAITEMENT D'HIVER DE LA VIGNE

Cochenilles :

* dinoterbe

huiles anthracéniques, huiles jaunes, oléomalathion, oléoparathions : voir les doses homologuées pour le traitement d'hiver des arbres fruitiers

Excoriose :

arsénite de soude : 1 250 g d'arsenic
colorants nitrés : 600 g
huiles jaunes : 1,5 l à 2 l d'huile réelle + 100 à 150 g de DNOC

Esca :

arsénite de soude : 1 250 g d'arsenic

C. - POMME DE TERRE

Doryphore :

arséniate de chaux : 140 g d'arsenic
arséniate de plomb : 170 g d'arsenic
azinphos éthyl et méthyl : 40 g

carbaryl : 75 g
carbaryl : 1 000 g en poudrage
chlorfenvinphos : 25 g
* dioxacarb
endosulfan : 35 g
endosulfan : 600 g en poudrage
lindane : 8 g
lindane : 100 g en poudrage

* mercaptodiméthur
méthidathion : 30 g
* ométhoate
phosalone : 60 g
phosalone : 800 g en poudrage
phosmet : 50 g
phosphamidon : 30 g
promécarbe : 75 g
roténone : 10 g
roténone : 100 g en poudrage

toxaphène et polychlorocamphane : 150 g
toxaphène et polychlorocamphane : 1 500 g en poudrage

Mildiou :

bouillies bordelaise et bourguignonne : 500 g de cuivre métal

captafol : 160 g
folpel : 150 g
mancozèbe : 160 g
manèbe : 160 g
métiram-zinc : 200 g

oxychlorure de cuivre : 500 g de cuivre métal
oxychlorure de cuivre : en poudrage
oxyde cuivreux : 500 g de cuivre métal
oxyde cuivreux : en poudrage
propinèbe : 200 g
sulfate basique de cuivre : 500 g de cuivre métal
sulfate basique de cuivre : en poudrage
tétrachloroisophtalonitrile : 150 g
zinèbe : 200 g
association de carbatène et de cuivre, * association de folpel et de cuivre, association de manèbe et de cuivre, association de propinèbe et de cuivre, association de zinèbe et de cuivre, association de zirame et de cuivre : doses homologuées pour chaque spécialité commerciale
mancozèbe, manèbe (spécialités à 6 % de matière active minimum) : 1 800 g en traitements complémentaires en poudrage

D. - COLZA

(en grammes de matière active à l'ha)

Petite altise du colza :

endosulfan : 150 g en pulvérisation
200 g en poudrage
lindane : 120 g en pulvérisation
160 g en poudrage
malathion : 500 g en pulvérisation
700 g en poudrage
méthidathion : 200 g en pulvérisation
parathions : 130 g en pulvérisation
180 g en poudrage
toxaphène et polychlorocamphane : 1 700 g en pulvérisation
2 300 g en poudrage

Grosse altise, méligèthe :

endosulfan : 250 g en pulvérisation
300 g en poudrage
lindane : 200 g en pulvérisation
275 g en poudrage
malathion : 700 g en pulvérisation
900 g en poudrage
méthidathion : 250 g en pulvérisation
parathions : 200 g en pulvérisation
275 g en poudrage
phosalone : 1 000 g en pulvérisation
toxaphène et polychlorocamphane : 2 250 g en pulvérisation
3 000 g en poudrage

Charançon des tiges :

endosulfan : 400 g en pulvérisation
500 g en poudrage
lindane : 300 g en pulvérisation
400 g en poudrage
méthidathion : 300 g en pulvérisation
parathions : 300 g en pulvérisation
400 g en poudrage
toxaphène et polychlorocamphane : 4 000 g en pulvérisation
5 000 g en poudrage

Charançon des siliques :

endosulfan : 600 g en pulvérisation
800 g en poudrage
lindane : 500 g en pulvérisation
600 g en poudrage
méthidathion : 500 g en pulvérisation
parathions : 500 g en pulvérisation
600 g en poudrage
phosalone : 1 200 g en pulvérisation
toxaphène et polychlorocamphane : 4 000 g en pulvérisation
5 000 g en poudrage

E. - BETTERAVE

(en grammes de matière active à l'ha)

Pucerons :

- * aldicarbe (traitement du sol)
- * carbofuran (traitement du sol)
- * dialifor
- diméthoate : 500 g
- disulfoton : 1 000 g (granulés dans la raie du semis)
- endothion : 500 g
- formothion : 500 g
- isolane : 200 g
- lindane : 300 g
- mévinphos : 350 g
- oxydéméton méthyl : 200 g
- parathion éthyl : 200 g
- parathion méthyl : 300 g
- * phorate (traitement du sol)
- phosphamidon : 300 g
- vamidothion : 500 g

Mouche de la betterave :

- * aldicarbe (traitement du sol)
- azinphos éthyl et méthyl : 250 g
- * carbofuran (traitement du sol)
- diazinon : 150 g
- diméthoate : 250 g
- endothion : 600 g
- fenthion : 500 g
- * formétanate
- formothion : 250 g
- lindane : 300 g
- mévinphos : 350 g
- parathions : 150 g
- * phorate (traitement du sol)
- phosalone : 500 g
- phosphamidon : 200 g
- toxaphène : 1 500 g
- trichlorfon : 300 g

F. - MAIS

(en grammes de matière active à l'ha)

Pyrale :

- * bacillus thuringiensis
- * carbaryl
- D D T (granulés) : 1 500 g
- * parathion

G. - CULTURES LÉGUMIÈRES

Pucerons :

- azinphos éthyl et méthyl : 40 g
- bromophos : 50 g
- carbophénothion : 45 g
- * dialifor
- diazinon : 25 g
- diazinon : 350 g en poudrage
- dichlorvos : 100 g
- diéthion : 75 g
- diméthoate : 30 g
- endosulfan : 60 g
- * endothion
- fénitrothion : 50 g
- fenthion : 75 g
- formothion : 40 g
- isolane : 6 g
- lindane : 30 g
- lindane : 400 g en poudrage
- malathion : 75 g
- malathion : 1 000 g en poudrage
- * méthidathion
- * méthomyl
- mévinphos : 35 g
- naled : 100 g
- nichlorfos : 50 g
- nicotine : 150 g
- * ométhoate
- parathion éthyl : 20 g
- parathion méthyl : 30 g
- parathions : 250 g en poudrage
- phosalone : 60 g
- pirimicarbe : 37,5 g
- prothoate : 30 g
- pyréthrines synergisées : 12 g
- roténone : 20 g

Acariens (1) :

esters phosphoriques de contact

- azinphos éthyl et méthyl : 40 g
- carbophénothion : 45 g
- * dialifor
- diazinon : 25 g
- diazinon : 360 g en poudrage
- diéthion : 100 g
- malathion : 75 g
- méthidathion : 40 g
- naled : 100 g
- parathion éthyl : 25 g
- parathion méthyl : 30 g
- phenkapton : 20 g
- phosalone : 60 g
- prothoate : 30 g

esters phosphoriques systémiques

- diméthoate : 30 g
- formothion : 40 g
- mévinphos : 35 g
- * ométhoate

acaricides spécifiques

sulfones et sulfonates

- chlorbenside : 50 g
- chlorofénizon : 50 g
- fénizon : 50 g
- * propargil
- tétradifon : 16 g
- * tétrasul

composés halogénés

- dicofol : 50 g
- dicofol : 700 g en poudrage

dérivés du benzène

- binapacryl : 50 g

quinoxaline

- chinométhionate : 12,5 g
- thioquinox : 40 g

formamidine

- * chlorphénamidine

divers

- dioxathion + fénizon : 25 g + 50 g
- * mercaptodiméthur

Mouche de l'asperge :

(aspergeraies en voie d'établissement)

- diazinon : 30 g
- diméthoate : 50 g
- endothion : 50 g
- formothion : 50 g

Mouche de l'endive :

- diméthoate : 30 g
- formothion : 37,5 g

Mouche de l'oignon :

- * carbophénothion (traitement du sol — granulés)
- chlorfenvinphos (traitement du sol — pulvérisation et granulés) : 5000 g/ha
- diazinon (traitement du sol — granulés) : 8 000 g/ha
- diéthion (traitement du sol — granulés) : 5 000 g/ha
- diéthion (traitement des semences) : 60 g/kg
- dichlofenthion (traitement du sol — granulés) : 6 000 g/ha
- * fonofos
- trichloronate (traitement du sol — granulés et pulvérisation) : 2 500 g/ha
- trichloronate (traitement des semences) : 40 g/kg

Mouche de la carotte :

- * carbophénothion (traitement du sol — granulés)
- chlorfenvinphos (traitement du sol — pulvérisation et granulés) : 5 000 g/ha
- diazinon (traitement du sol — granulés) : 8 000 g/ha
- diéthion (traitement du sol — granulés) : 5 000 g/ha
- dichlofenthion (traitement du sol) : 6 000 g/ha
- * fonofos (traitement du sol)
- trichloronate (traitement du sol — granulés et pulvérisation) : 2 500 g/ha

Oïdiums :

- * bénomyl
- chinométhionate : 7,5 g
- dinocap : 25 g
- dinocap : en poudrage
- * drazoxolon
- * méthylthiophanate
- * méthyrimol
- soufres fluents (poudrage)
- soufre micronisé : 600 g de soufre pur (dose maximum)
- * thiophanate

(1) **Les acaricides ont été divisés en groupes chimiques, pour permettre aux utilisateurs de varier leur choix, afin d'éviter d'éventuels phénomènes d'accoutumance.**

(Listes établies par le Service Central de la Protection des Végétaux)

N.-B. — Cette note devra être soigneusement conservée, les avis s'y reporteront fréquemment au cours de l'année

Imprimerie des Stations d'Avertissements Agricoles - N° Paritaire 37.656 - FRANLY - 13500 Directeur-Gérant : L. BOUYX

PARASITES ET RAVAGEURS DE LA VIGNE
JUSTICIABLES DE TRAITEMENTS D'HIVER

Avec Mars débute pour le viticulteur une nouvelle campagne de protection du vignoble. En effet, à cette époque, plusieurs parasites et ravageurs peuvent être combattus efficacement et les traitements, soit en repos complet de la végétation, soit en pré-débourrement (tout début du gonflement des bourgeons) seront la base d'une lutte bien conduite pour assurer un état sanitaire satisfaisant.

ESCA OU APOPLEXIE DE LA VIGNE :

Deux champignons distincts causent cette affection bien connue des viticulteurs. Elle se manifeste par un flétrissement brusque du feuillage courant Juillet et entraîne le plus souvent la mort du cep. La pénétration du champignon dans la souche, bras et tronc, s'effectue par les plaies provoquées à la taille. Le mycélium du champignon en se développant désorganise les tissus de la plante (amadou), gêne puis empêche le passage de la sève et le feuillage n'est plus alimenté en eau.

Les vignes âgées, (après une dizaine d'années) sont les plus régulièrement atteintes.

Moyens de lutte :

- Eviter dans la mesure du possible, par une taille judicieuse, les plaies importantes ;
- Eliminer par arrachage, puis brûler les souches mortes en cours d'année ;
- Les traitements chimiques, effectués avec une solution d'Arsenite de soude, à raison de 1250 g. d'arsenic par hectolitre d'eau montrent une excellente efficacité. Cette dose correspond à 2,5 l. ou 5 l. de spécialité commerciale titrant respectivement 500 g ou 250 g d'arsenic par litre.

Ce traitement sera appliqué une dizaine de jours après la taille, sur vignes attachées de préférence, et en tout cas pendant le repos végétatif (Phytotoxicité à craindre à partir du gonflement des bourgeons). La pulvérisation, aussi soignée que possible, devra mouiller correctement les plaies de taille.

L'Arsenite de soude, très toxique, sera manipulé avec précaution. Il y aura lieu de respecter toutes les recommandations d'usage, notamment : traiter par temps calme, porter des gants et des vêtements imperméables, ne pas fumer, ne pas se restaurer en cours de travail, stocker le produit dans un local fermé à clef etc...

EXCORIOSE :

Cette maladie décrite de façon détaillée dans notre Bulletin de Février 1972 reste l'objet de recherches nombreuses.

Les résultats obtenus en 1972, notamment en Gironde (C. ROUSSEL) démontrent l'action bénéfique des traitements de fin d'hiver et ceux-ci demeurent la base d'une lutte bien conduite contre ce parasite dans un vignoble très contaminé.

L'Arsenite de soude à la dose de 625 g de matière active à l'hectolitre d'eau soit 1,25 l. ou 2,5 l. suivant la spécialité, utilisé aussi près que possible du débourrement, donne les meilleurs résultats.

P104

Il convient de mouiller abondamment l'ensemble de la souche, la pulvérisation classique sera préférée et on utilisera de 350 à 500 litres de solution à l'hectare.

Les Colorants nitrés (600 g de matière active à l'hl) et les Huiles jaunes (2 à 3 litres de produit commercial à l'hl) ont également une certaine efficacité. Les Huiles jaunes peuvent être employées dans des cas particuliers où il y a plusieurs parasites à combattre : Excoriose-Cochenilles, Excoriose-Acariose ou Erinose, Excoriose-Phylloxera Gallicole.

COCHENILLES :

Eulecanium corni, espèce rencontrée dans notre vignoble, reste très localisée et ce n'est que très rarement qu'elle justifie l'intervention de traitements spécifiques.

Cet insecte passe l'hiver à l'état larvaire sur la base des rameaux (face inférieure) et dans les anfractuosités de l'écorce des bras et du tronc. A cette époque il est assez difficile à déceler et c'est au stade adulte (fin-Avril, Mai) qu'il est remarqué par le viticulteur. Il se présente alors sous la forme de coques brun acajou de 4 à 6 m/m de diamètre, plaquées sur les rameaux.

Les attaques de Cochenilles entraînent une diminution progressive de la végétation avec une fructification défectueuse. De plus les souches atteintes se recouvrent d'une poussière noire : la fumagine, dûe à un champignon qui se développe sur le miellat secrété par ces insectes.

Pendant le repos complet de la végétation les spécialités à base d'huiles anthracéniques (5 l. d'huile/hl) ou d'huiles jaunes (2 l. d'huile + 150 g de D.N.O.C./hl) donnent de bons résultats.

Au débourrement, les oléoparathions (1,25 l d'huile + 45 g de parathion/hl) et les oléo-malathions (1 l. d'huile + 300 g de malathion/hl) possèdent une efficacité satisfaisante.

Quel que soit le produit choisi, les résultats sont largement conditionnés par le soin apporté au traitement qui doit mouiller abondamment.

ACARIOSE :

Ces acariens se rencontrent fréquemment dans le vignoble et leurs dégâts compromettent notamment le développement des jeunes plantations.

Les plants atteints présentent des feuilles petites, duveteuses à l'excès qui ne tardent pas à brunir sur le pourtour. Les feuilles de base plus atteintes peuvent tomber. Les grappes se dessèchent ou coulent. Les rameaux restent rabougris et les yeux de l'année se développent, donnant un aspect buissonnant à la plante.

Les acariens responsables commencent leurs dégâts dans la bourre même des bourgeons dont ils piquent les embryons de feuilles et de grappes. En conséquence il convient d'intervenir très tôt pour éviter les dégâts.

Les huiles d'Anthracène jaunes à la dose de 3 % (soit 1.350 g d'huile + 300 g de D.N.O.C. pour 3 litres de produit commercial), appliquées en fin d'hiver - aussi près que possible du gonflement des bourgeons, se révèlent efficaces. Il en est de même des soufres mouillables à 2 % ou des soufres en poudrage.

ERINOSE :

Le plus souvent il n'y a pas lieu d'intervenir contre ce ravageur, les soufrages contre l'Oïdium suffisent à en éviter la prolifération.

Dans le cas de problème particulier, le traitement Acariose peut être conseillé.

PHYLLOXERA GALLICOLE :

Cet insecte se manifeste sur hybrides producteurs directs ou sur porte-greffes par la présence sur le feuillage de galles sphériques plus ou moins nombreuses.

Les traitements en fin d'hiver avec une huile d'Anthracène jaune, aux doses précédemment indiquées, permettent de réduire les foyers.

TRAITEMENTS D'HIVER

Choix des produits en fonction des parasites présents dans le vignoble -

	ESCA Vignes de + 10 ans	EXCORIOSE	COCHENILLES	ACARIOSE ERINOSE	PHYLLOXERA GALLICOLE
Arsenite de soude	×	×			
Huiles jaunes		×	×	×	×
Colorants nitrés		×			
Oléoparathions Oléomalathions			×	×	
Soufre				×	

P105

/ COLZA /

GROS CHARANCON DE LA TIGE

Le relèvement des températures a provoqué la reprise de végétation du colza et l'arrivée en culture de gros charançons de la tige, notamment dans les Charentes.

Le colza se trouvant à un stade particulièrement sensible aux attaques de ce ravageur, effectuer à partir du 12 Mars un traitement avec l'un des produits indiqués à la page 3 du présent bulletin. - Dans le Poitou, attendre quelques jours plus tard avant de traiter.

/ PECHER /

CLOQUE

Pour lutter plus efficacement contre cette maladie, effectuer un deuxième traitement, qui devra se situer dix à quinze jours après le premier.

NOTE Une erreur a été faite dans le précédent avis : le captafol ne s'utilise pas à 200 g de M.A./hl, mais bien à 120 g de M.A./hl, comme indiqué à la page 2 de ce bulletin.

/ ARBRES FRUITIERS A NOYAUX /

MONILIA

Se reporter au précédent avis.

En cas de fortes attaques l'année précédente, effectuer un deuxième traitement environ quinze jours après le premier.

/ CULTURES DIVERSES /

CAMPAGNOLS

Les observations poursuivies depuis le début de l'année font apparaître une situation d'ensemble satisfaisante : animaux peu nombreux et relativement âgés.

Toutefois de-ci de-là dans quelques secteurs généralement très localisés existent des campagnols plus jeunes et en nombre plus élevé.

Ces groupes constituent pour le printemps et l'été une menace certaine. Parfois même ils occasionnent actuellement dans les cultures, notamment jeunes céréales, des dommages sensibles.

Pour arrêter les dégâts actuels et éviter ceux à venir, intervenir dans tous ces cas par épandage de grains traités au chlorophacinone.

Afin d'obtenir la plus grande efficacité et éviter tout danger pour les animaux domestiques et le gibier, suivre les modalités ci-dessous :

- Mélanger soigneusement 33 kilos de blé avec 1 litre d'une solution huileuse de chlorophacinone dosant 0,25 % de matière active. Laisser ressuyer 24 heures.
  On peut aussi utiliser une spécialité campagnols du commerce.
- Le grain traité sera épandu en lignes à écartement de 5 mètres et à la dose de 15 à 20 kilos, soit 7,5 à 10 g au mètre linéaire.
- Ne jamais disposer le grain à la volée ni en tas.

Pour plus amples renseignements sur les modalités d'un tel traitement, se renseigner auprès du Service de la Protection des Végétaux à POITIERS - NIORT - COGNAC - LA ROCHELLE, ou des Fédérations départementales des groupements de défense contre les ennemis des cultures

-=-=-=-=-=-=-=-

Le Chef de la Circonscription
Phytosanitaire
"Poitou - Charentes"

F. BARBOTIN

Les Ingénieurs chargés des
AVERTISSEMENTS AGRICOLES

A. GRAVAUD

R. HUDE - B. MORIN

Imprimé à la Station le 8 MARS 1973 - Précédente note : Bulletin n° 149 - sup. n° 1.-